



CONSEIL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS
DE NOUVELLES MISSIONS POUR MIEUX APPRÉHENDER
L'ÉVOLUTION QUE CONNAÎT LE SECTEUR DE LA SANTÉ.



Abderrahim Derraji
Pharmacien d'officine à Mohammedia
CENTENAIRE DU DROIT PHARMACEUTIQUE MAROCAIN
SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2013 - Rabat - Maroc



Dans la plus part des pays, on assiste à une mutation de la profession pharmaceutique.

Cette mutation qui contraint le pharmacien à s'adapter est dictée par:





1- Le vieillissement de la population et le changement de mode de vie. (Suralimentation et sédentarité)

Augmentation de l'incidence des maladies non transmissibles: Maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, cancers, etc.





2- Volonté des états à **maitriser les dépenses de santé.**





3- Mondialisation

La pharmacie latine fait de plus en plus place à la pharmacie anglo-saxonne.

La « DICTATURE » d'Internet rattrape toutes la nations!





4- Nouveaux médicaments

Mise sur le marché de spécialités pharmaceutiques issues de la biotechnologie nécessitant un accompagnement spécifique du malade et une formation des professionnels de la santé.





5- Exigences croissantes des usagers des médicaments.

Associations de malades et divers lobbying.





6- Inadéquation entre l'offre et la demande en professionnels de la santé et particulièrement les médecins.

Exemple:

Maroc: 1 médecin pour 1500 habitants

Tunisie: 1 médecin pour 500 habitants

Egypte: 1 médecin pour 250 habitants

*Le pharmacien se voit conférer de nouvelles missions.
(Renouvellement d'ordonnance, soins à domicile,...)*





7- La multiplication des affaires liées à l'utilisation des médicaments accule le pharmacien à jouer un rôle plus important dans la gestion des risques sanitaires.





Pour que le pharmacien puisse adapter son apport à la prise en charge des patients et mieux répondre à leurs attentes, les instances professionnelles de nombreux pays se sont attelées **à lui imaginer de nouvelles missions.**

Ces nouvelles missions peuvent aussi générer un apport financier qui peut s'avérer salvateur.



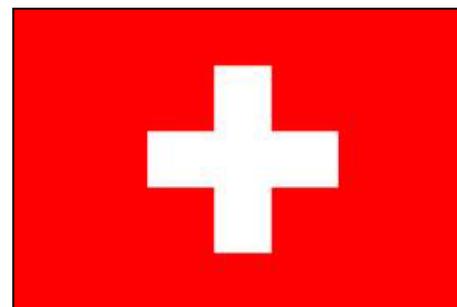
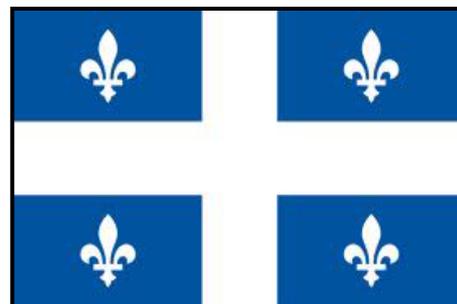
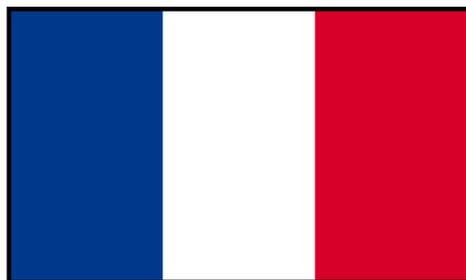


Dans ces pays, les conseils de l'Ordre se sont impliqués dans la mise en place de ces nouvelles missions pour s'assurer de leur conformité avec les textes de loi en vigueur.





QUELQUES EXEMPLES





EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT

« Consiste à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique »



DIABOLO45

Collaboration des médecins et des pharmaciens pour améliorer la prise en charge des patients diabétiques.

Réseau:

Il institutionnalise une coopération pluridisciplinaire au service du patient.

- *Un réseau est un lien social entre les professionnels de santé eux même, et entre les professionnels de santé et le patient*
- *Il est aussi un lieu de rencontres où sont réalisés les différents ateliers du programme d'ETP.*
- *c'est le lieu de formation des professionnels de santé et d'évaluation de leur apport éducatif.*



SURVEILLANCE DES AVK PAR LES PHARMACIENS

Suivi régulier d'un patient contre rémunération de 40 €

L'avenant n° 1 à la convention nationale pharmaceutique relative à l'accompagnement par les pharmaciens des patients sous AVK est paru au *Journal Officiel* du 27 juin 2013.

Il entre dans le cadre de la nouvelle convention nationale des pharmaciens signée le 4 avril 2012 entre l'Union nationale des caisses d'assurance maladie et les trois syndicats représentatifs des pharmaciens de France.





France



L'avenant précise les modalités pratiques de mise en œuvre de cet accompagnement pour les patients sous AVK.

Le pharmacien doit :



- s'assurer que le patient connaît bien son traitement.
- informer et conseiller le malade sur le bon usage des médicaments prescrits.
- promouvoir son adhésion thérapeutique.
- contrôler la réalisation de l'INR (International Normalized Ratio).
Le tout dans le cadre d'entretiens à l'officine.



En pratique:

Deux entretiens seront proposés aux patients qui s'inscriront auprès du pharmacien, **ce suivi régulier faisant l'objet d'une rémunération annuelle de 40€.**

Il ne s'agira en aucun cas de **modifier le traitement d'une façon ou d'une autre, cela restant du ressort du médecin.** En cas de besoin, le pharmacien pourra, bien sûr, prendre contact avec le prescripteur avec le consentement du patient.

L'avenant prévoit, par ailleurs, que le pharmacien remette au patient, si besoin est, **le carnet d'information et de suivi du traitement par AVK** élaboré sous l'égide de l'ANSM.



LES COC ET LA PILLULE DU LENDEMAIN

Le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) en France métropolitaine = 209 700 en 2006 (1).

Gratuite pour les mineures, la pilule du lendemain est délivrée en pharmacie sans prescription médicale ni autorisation parentale afin de diminuer le nombre de grossesses non désirées.

Depuis 2009 les pharmaciens peuvent renouveler une prescription de pilule contraceptive.

(1) Rapport de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)





FORMATION CONTINUE (Développement Professionnel Continue)

La formation continue a été rendue obligatoire par la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades à la qualité du système de santé.



Le décret n° 2006-651 du 2 juin 2006 a été pris pour l'application de cette loi. La publication de la loi HPST du 21 juillet 2009 a introduit le Développement Professionnel Continu (DPC).

L'Ordre des pharmaciens joue un rôle primordial dans cette formation puisqu'il est **chargé du control de l'obligation individuelle du DPC des pharmaciens**. Les textes prévoient un control tous les 5 ans.

Les décret de l'application ont été publiés en janvier 2012.



PORTAILS INTRNET AU SERVICE DU PHARMACIEN

Internet a joué un rôle capital dans la mise en place de ces missions en France.

Les sites de l'Ordre des pharmaciens





Ordre national
des pharmaciens

www.ordre.pharmacien.fr

L'examen de la capacité à exercer la pharmacie

- L'inscription au tableau
- Libre prestation de services
- L'arrangement France-Québec
- Le développement professionnel continu

Le rôle de l'Ordre dans les missions de santé publique

- L'organisation des soins
- Le DP
- L'éducation sanitaire
- Dispositif anti-cadeaux
- Transparence
- Activités internationales
- Les maîtres de stage
- Prix de l'Ordre des pharmaciens

Assurer le respect des devoirs professionnels

- Code de déontologie
- Chambres de discipline
- Les sections des assurances sociales
- Jurisprudence

Assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance

- La lutte contre l'exercice illégal de la pharmacie
- La protection de la croix verte et du caducée

- Le journal
- La lettre
- Communiqués de presse
- Discours de la Présidente
- Rapports / Publications ordinaires
- Zooms sur...





Il a été conçu pour accompagner le pharmacien d'officine et son équipe dans leur démarche de qualité auprès des patients.

(Participation des organisations représentatives de l'ensemble de la profession, de l'inspection de la Pharmacie, de pharmaciens universitaires.)



France



www.pharmavigilance.fr

Promouvoir le rôle du pharmacien dans la gestion des risques sanitaires et mobiliser les pharmaciens à exercer pleinement leur rôle de « prescripteur de vigilance ».





www.meddispar.fr

Base de données
de médicaments à
dispensation
particulière.

Retour aux résultats Date de mise à jour : 14/08/2017

DERMOFENAC DEMANGEAISONS 0,5% CREME 15g T/1

En bref Médicament allopathique en libre accès, réservé à l'adulte et à l'enfant de plus de 6 ans

Identité Prescription Première délivrance Renouvellement En lien

Dénomination commune : **HYDROCORTISONE**
Principe actif : **hydrocortisone**
Code CIP/ACL : **3400935857682**
Conditionnement : **Tube de 15 g de crème**
Disponibilité : **En ville**
Laboratoire : **[Pfizer Santé Familiale](#)
Coeur Défense Tour A La Défense 4 - 110 esplanade du Général de Gaulle
92931 PARIS LA DEFENSE CEDEX**
Liste : **Sans liste**
Classe : **[Troubles cutanés - Corticoïde](#)**

Indications thérapeutiques : **Ce médicament est indiqué chez l'adulte et l'enfant de plus de 6 ans en cas de :**
• **piqûres d'orties,**
• **piqûres d'insectes,**
• **coups de soleil localisés.**





France



www.cespharm.fr

Le Cespharm a pour vocation d'aider les pharmaciens à s'impliquer dans la prévention, l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique du patient.





Commerce électronique de médicaments.

Le prochain combat opposera les sites marchands adossés à des pharmacies aux « pure players ».

Le CNOP traque les sites marchands illégaux
Attention au portage des médicaments au Maroc: le risque de contrefaçon est à prendre en considération!



Des entretiens sur rendez-vous en pharmacie pour améliorer la prise en charge de patients chroniques

À partir du 1er octobre 2013, le pharmacien pourra proposer à ses patients qui entament un traitement de l'asthme un accompagnement personnalisé sous la forme de deux entretiens. Une nouvelle prestation de santé, prise en charge par l'INAMI, qui devrait progressivement s'ouvrir, à l'avenir, à d'autres catégories de patients chroniques.

Objectif de ce suivi individualisé est de **renforcer l'efficacité du traitement prescrit** en travaillant notamment sur le bon usage des médicaments et l'observance thérapeutique. Une attention particulière sera par ailleurs accordée à la complémentarité avec le médecin.

Rémunération par ligne d'ordonnance s'ajoutant à la marge commerciale.





Suisse



Des expériences menées récemment en Suisse*, ont démontré que l'adhésion des malades à leurs traitements a été améliorée grâce à l'apport d'équipes pluridisciplinaires comprenant notamment des pharmaciens.

Cette amélioration de la compliance des malades a permis aux assurances de réaliser de très importantes économies justifiant largement la rémunération des pharmaciens engagés dans ces processus.

* *Le Pr. Olivier Bugnon* enseignant de pharmacie clinique JPIC2012*





Québec



Dès l'entrée en vigueur de la Loi 41, le pharmacien québécois pourra prolonger une ordonnance, prescrire des médicaments lorsqu'aucun diagnostic n'est requis, notamment à des fins préventives, et prescrire et interpréter des analyses de laboratoire.





Québec



www.opq.org

« Pour exercer certaines des nouvelles activités, votre pharmacien devra avoir suivi une formation de type réglementaire. Puisque le Québec compte plus de 8 300 pharmaciens, un délai est nécessaire pour former toutes ces personnes. Votre pharmacien pourrait donc, une fois l'entrée en vigueur de la Loi 41, ne pas pouvoir exercer certaines des activités dans l'immédiat. Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension. »





Québec



"Prix d'innovation" à M. Simon Lessard

Il a fondé une clinique des maladies respiratoires.

Cet établissement médical est spécialisé dans l'enseignement auprès des patients atteints d'asthme et de maladies pulmonaires obstructives chroniques et dans leur suivi thérapeutique. Cette activité est assurée en parfaite coordination avec les médecins traitants puisqu'un résumé leur est transmis à la suite de chaque formation de malade.

Cette clinique remet l'ensemble des fonds collectés à l'Association pulmonaire du Québec.





La mise en place de ces missions nécessite:

- Prise de conscience de l'administration:
réactivité du législateur
- Implication des instances
- Mobilisation des praticiens
- Formation et information





Qu'en est-t-il au Maroc?

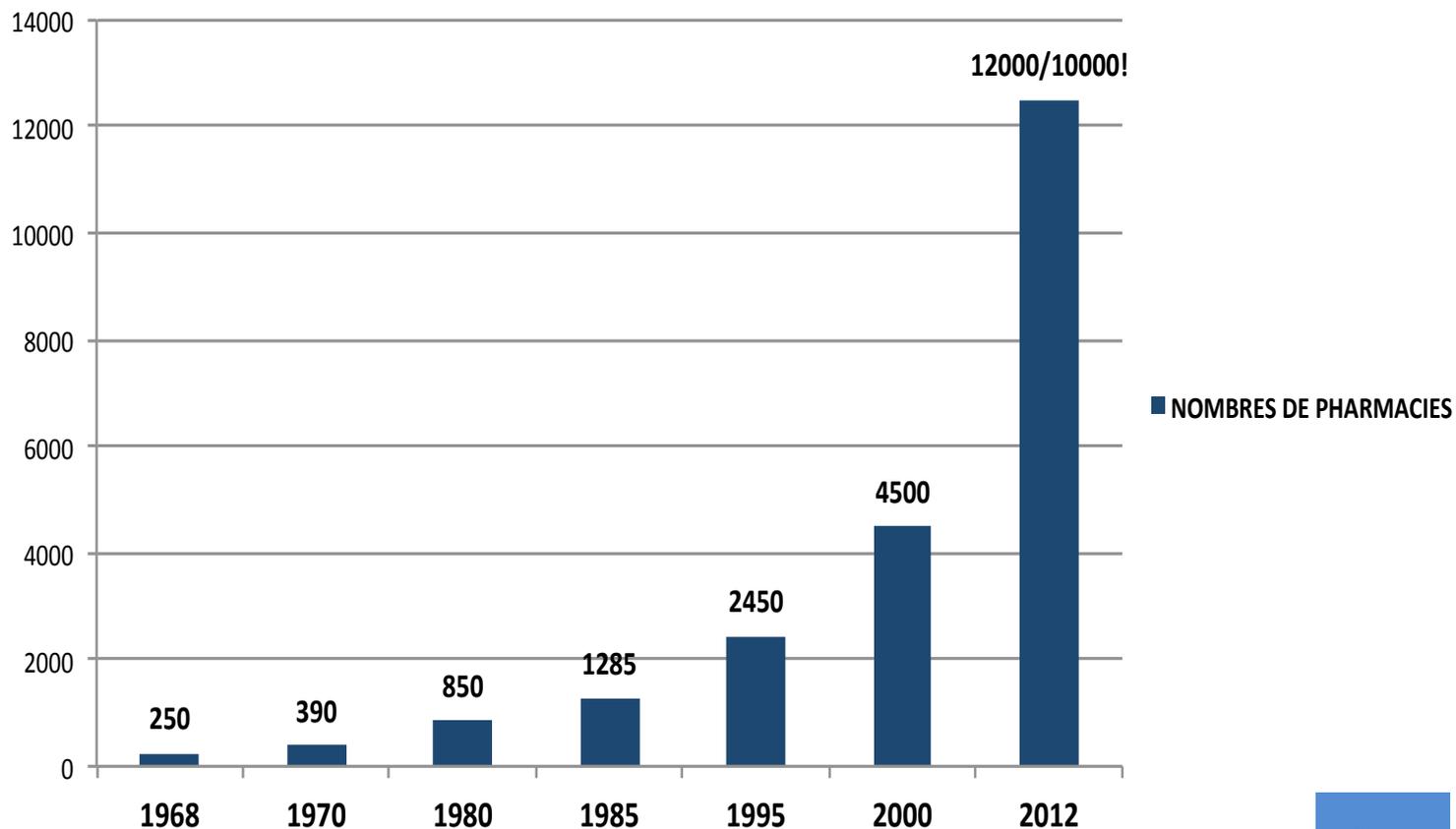
- Textes inadaptés: **Dahir portant loi n°:1-75-453**
Du 25 Hija 1396 (17 décembre 1976)
278 (132 Sud & 146 Nord) Décembre 1976.
10000 pharmaciens: Régionalisation!
- Instances professionnelles ont un fonctionnement non optimisé: Ressources insuffisantes (RH) ou mal exploitées
- Défaut de continuité: fracture!
- Information et formation insuffisante
Communication officielle peu développée

« Au fil du temps, les instances professionnelles sont devenues des cimetières de bonnes volontés»!





ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIES





L'augmentation incontrôlée des pharmacies
(Du jamais vu) a entraîné:

- La baisse du CA moyen,
- Création de pharmacies peu rentables,
- Augmentation du nombre des pharmacies en difficultés,
- Généralisation des comportements non déontologiques.





- Quelques chantiers envisageables





Tout en rappelant que :

La pharmacie est espace de santé incontournable...

Le pharmacien et son équipe jouent un rôle exceptionnel dans la prise en charge des patients.

En dehors des psychotropes, notre pratique officinale est bien souvent en inadéquation avec les textes régissant la profession.

Contrairement à nos confrères européens et canadiens, nous prenons des risques à à longueur de journée!





1- Formation continue

Obligatoire (e-learning)

Doit être **académique et non partisane**

DU envisageables

Nécessite une étroite collaboration entre: les enseignants, les pharmaciens cliniciens et les représentants des instances professionnelles...

Thèmes: Résistances aux AB, Contraception, Tuberculose, Sida, législation.....





2- Qualité

Aujourd'hui tout pharmacien qui se respecte devrait, à l'instar de ses confrères d'autres pays voisins, entamer une démarche qualité.

DU de qualité spécifique à l'officine

Evaluation: autoévaluation possible

Collaboration entre: le service de l'inspection, la FMPR, les instances professionnelles.....

Exemple libanais

« la confiance n'exclut pas le control »





3- Système d'information

Les instances manquent crucialement d'études et de statistiques leur permettant de prendre les décisions les plus adéquates.

Base de données: jurisprudences par exemple

La mobilisation des pharmaciens et leur implication dans tout projet est tributaire de la qualité de **communication** des instances.





4- Réactualisation des textes de loi régissant la profession.





5- Nouvelles missions: ETP...





6- Pharmacovigilance





L'attentisme est l'ennemi n°1!

Conclusions

Les mutations sont inéluctables.

La pérennité du métier de pharmacien est conditionnée par son **adaptabilité**.

Rien ne peut être fait sans un **CONSEIL FORT ET LEGITIME**.

L'administration doit sortir de son mutisme et assumer ses responsabilités...





Avec un peu d'imagination et une
bonne dose de travail on peut renouer
avec la normalité...